

REGLEMENT INTERIEUR DE L'HOTEL KENNEDY PARC DES EXPOSITIONS

Conformément à la loi, le présent règlement étant affiché dans chaque chambre et à la réception de l'établissement, tout client prenant possession d'une chambre est réputé l'avoir lu et en accepter les obligations.

PRESENTATION :

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée ; les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

PAIEMENT :

Le tarif des chambres est établi à la journée. Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve des poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. En cas de contestation, compétence sera attribuée à M. le Juge des référés du tribunal Civil de Tarbes.

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa-Mastercard - American Express. Les chèques bancaires ne sont pas acceptés. Nous demandons à toute personne séjournant dans notre établissement de nous présenter une pièce d'identité pour les règlements en espèces. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

EN CAS D'INTERRUPTION DU SEJOUR :

Il ne sera procédé à aucun remboursement. De même en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Pour une annulation sans frais, merci de nous contacter avant 18h00 le jour de votre arrivée, passé ce délai, le montant de la première nuit sera dû. Pour les réservations non annulables, non remboursables et non modifiables, le séjour entier sera débité par carte bancaire. Pour les groupes, voir les conditions d'annulation données à la réservation.

LA NON PRESENTATION aux horaires et jours prévus ne donne pas lieu à un remboursement.

LES CHAMBRES :

Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de chambre.

En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la chambre correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur.

L'hôtel débitera la carte bancaire du client indélicat.

LE PETIT DEJEUNER :

Il est préférable de réserver le petit déjeuner (sous forme de buffet à volonté) la veille et sera pris dans la salle prévue à cet effet. Tout élément pris au buffet sera facturé au prix du petit déjeuner complet. Un distributeur dans le hall de réception est à votre disposition.

FILOUTERIE :

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou service payant :

- En se sachant incapable de payer ou en étant délibérément résolu à ne pas payer. - Tout en faisant semblant d'être disposé à payer. La filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende en plus des dommages-intérêts.

VOL :

En cas de vol, l'hôtelier se réserve le droit de débiter la carte bancaire du client :

- **vol de serviette, tapis, taie : 10 € par élément**

- **vol de télécommande : 30 €**

- **badge de chambre non rendu à la réception : 15 €**

DEGRADATION :

En cas de dégradation du mobilier ou de détérioration, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés.

VOTRE BADGE DE CHAMBRE :

Lors de votre arrivée, un badge de chambre permettant le libre accès à la chambre vous sera remis ; vous devrez le garder avec vous pendant tout votre séjour. À votre départ définitif, pensez à remettre votre badge à la réception. En cas de perte, la réfection du badge sera facturée **15 €**.

ACCES AUX CHAMBRES :

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état.

Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement. Les chambres sont disponibles à partir de 11h00 et doivent être libérées avant 11h30.

Attention, en cas de départ au-delà de 12h00, une nuit supplémentaire sera facturée. Pour conserver la chambre une nuit de plus, le paiement de celle-ci devra être effectué **avant 11h30**, sous réserve de disponibilité. De plus, la chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé : pour assurer les règles de sécurité, aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée.

INTERDICTION DE FUMER ET DE CUISINER :

Nous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. Il est également absolument interdit de fumer dans les chambres pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non-respect entraînera une indemnité **de 15€/séjour**). Dans les chambres il est interdit d'utiliser un réchaud, des bougies.

ANIMAUX :

Les animaux de petite taille (chiens et chats) sont acceptés jusqu'à 10 kg mais soumis à conditions : Etre tenus en laisse dans toutes les parties communes, être sortis à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement pour leurs besoins naturels. Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans la salle des petits déjeuners et ne doivent pas être laissés seuls dans la chambre.

NUISANCES :

Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h et 8h du matin. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R 1334-31 du Code de la Santé Publique).

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR : de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES DISPOSITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ÉTABLISSEMENT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITÉ.